



Le 5 juin 2026

Par courriel

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. :
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision
D-2023-109
Suivi du Plan d'approvisionnement 2023-2032
Notre dossier : LTG06986

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2023-109, veuillez trouver ci-joint :

Annexe A : État des réserves et de la fiabilité énergétique au 31 mai 2026;

Annexe B : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel, avocat

ST/im

p.j.